

Laure Bicens
Cheffe de projet développement

Diane Mériaux
Responsable développement parcs au sol

Projet de centrale agrivoltaïque

Commune de Lathus-Saint-Remy

03/12/2024

SOMMAIRE

1. **Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
2. **Développement d'un projet agrivoltaïque**
3. **Le projet de La Pinottrie – M. MILES**





Nos valeurs et notre vision

Nos valeurs

Notre expertise du secteur des énergies renouvelables nous permet de ne rien laisser au hasard

Excellence

Initialement un projet entrepreneurial, notre PME devenue ETI est toujours en pleine croissance

Ambition

Durabilité

Nous développons, concevons et construisons nos projets de manière durable et pérenne sous tous leurs aspects

Proximité

La relation instaurée avec nos interlocuteurs constitue une valeur majeure



Les partenaires financiers historiques du groupe

bpifrance



dont CA Centre-Ouest

 **UNIFERGIE**
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE



+ 250 collaborateurs
En France

Poitiers (siège)

Bordeaux / Agen

Paris / Lyon



100% énergies renouvelables



PHOTOVOLTAÏQUE



TECHNIQUE SOLAIRE

- › Centrales au sol et flottantes
- › Ombrières de parking
- › Rénovation de toitures
- › Serres photovoltaïques
- › Constructions neuves



TECHNIQUE BIOGAZ

- › Méthanisation territoriale



BIOGAZ



DÉVELOPPEMENT

FINANCEMENT

EXPLOITATION
ET MAINTENANCE

ETUDES
ET CONCEPTION

CONSTRUCTION

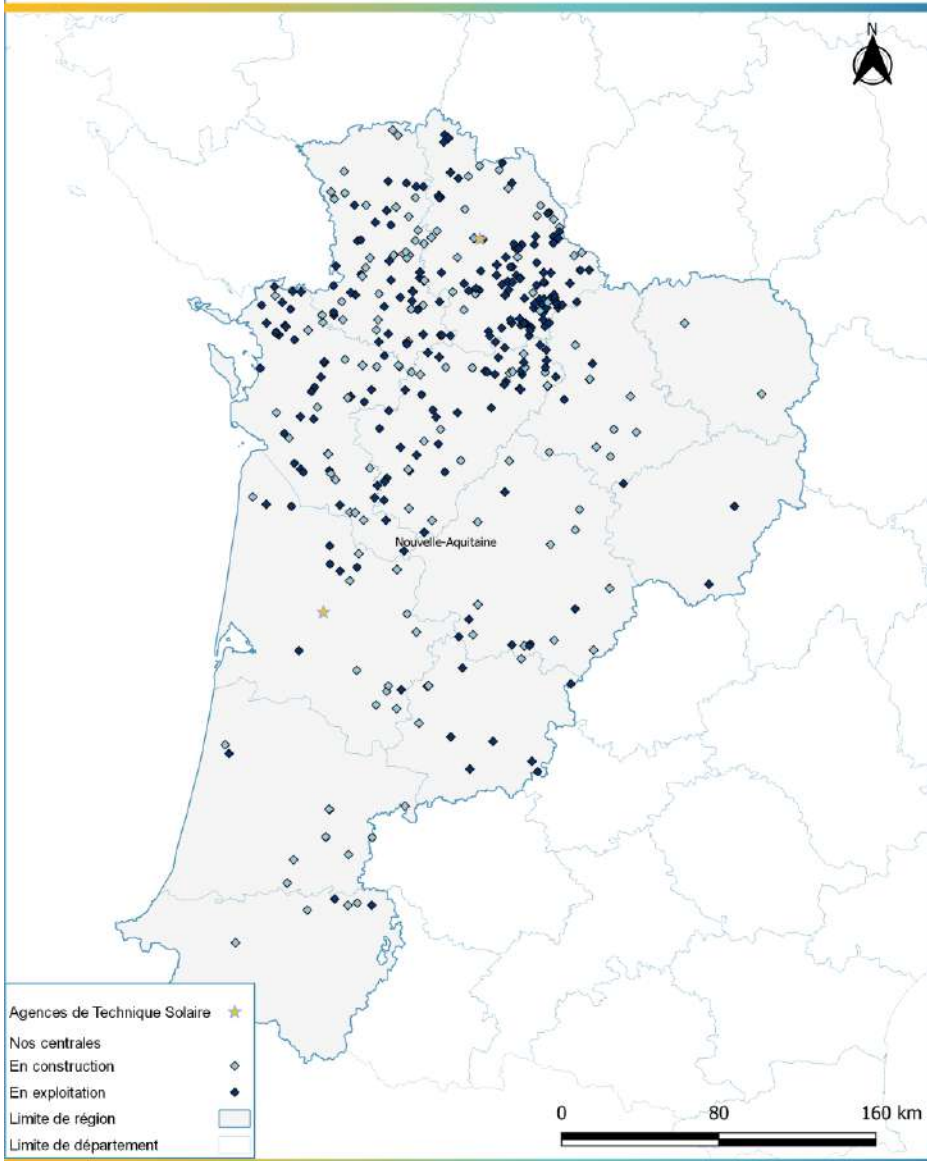
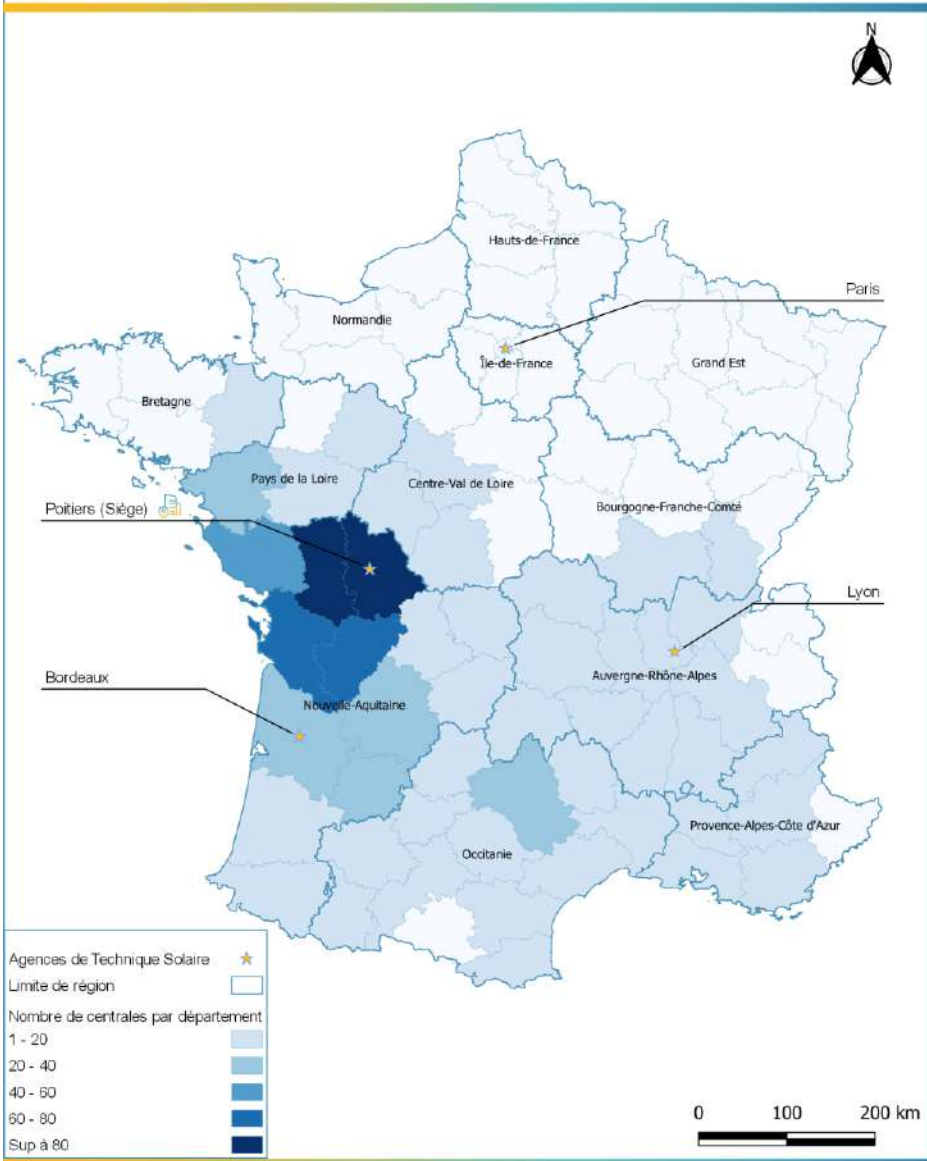
DÉMANTÈLEMENT



Avec une présence sur toute la chaîne de valeur de ses projets, Technique Solaire est un **opérateur intégré !**



Au cœur des territoires





Focus sur les projets sol et flottants



4 projets au sol en exploitation

11 MWc

12 projets au sol et flottant autorisés

127 MWc

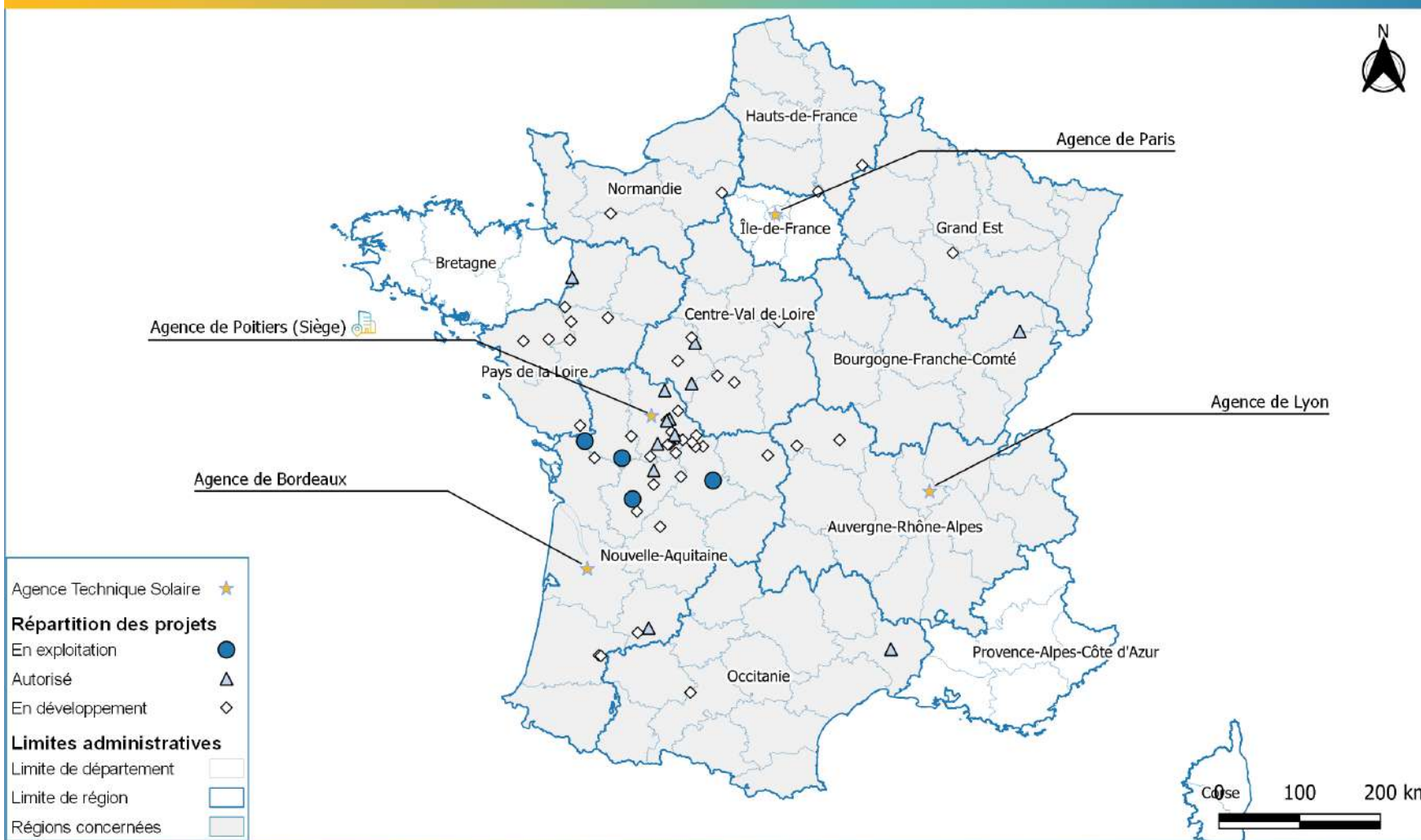
48 projets au sol & flottants en développement

939 MWc



Nos centrales photovoltaïques au sol et flottantes en France

DOCUMENT CONFIDENTIEL



Conception et réalisation : LBO - Technique Solaire (2024)
Fond de carte :
Source : BD Technique Solaire (2023)
Echelle : 1/6 000 000 - Lambert 93

TECHNIQUE SOLAIRE
Siège Social - 26 rue Annet Segeron
86580 Poitiers-Biard - France
Tél. +33 (0)5 49 56 01 19
www.techniquesolaire.com



Exemples de réalisations

Bâtiments neuf



Technique Solaire a construit ce bâtiment agricole en Vendée (85). D'une puissance de **248 kWc**, cette centrale a permis à un exploitant de créer son activité, la développer et valoriser son terrain.

**250
kWc**



**350
kWc**



**250
kWc**

Exemples de réalisations

Volières d'élevage



Cette volière photovoltaïque, construite par Technique Solaire, permet à un éleveur de canards, d'accroître son activité et de protéger ses animaux tout en valorisant ses parcelles. Elle permet, également, une réelle amélioration des conditions de travail et du bien-être animal. Cette centrale a une puissance de 6,2 MWc.



7,7
KWc

Exemples de réalisations

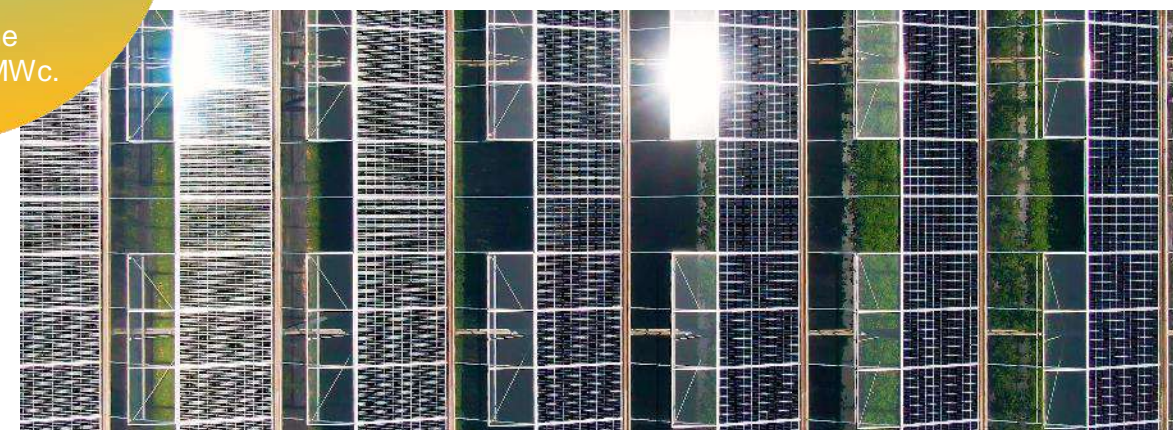
Serres Photovoltaïques

3

MWc



Technique Solaire a construit cette serre photovoltaïque en Charente-Maritime. Elle permet à un maraîcher de diversifier son activité et de protéger ses cultures tout en valorisant ses parcelles. Cette centrale a une puissance de 3,3 MWc.

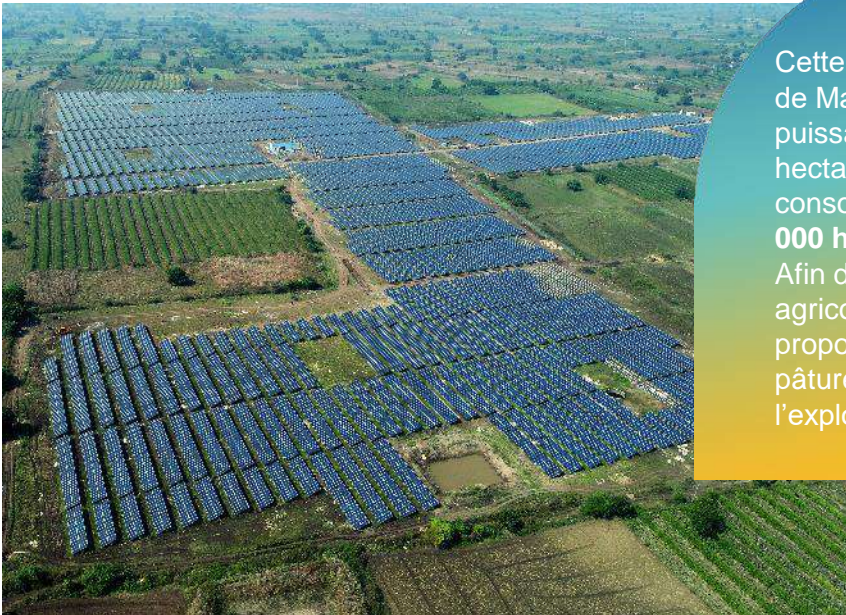


Exemples de réalisations

Parcs au sol



Cette centrale solaire de l'état d'Uttarakhand en Inde, d'une puissance de 5,5 MWc, représente la consommation locale de 13 500 habitants.



Cette centrale solaire de l'état de Maharashtra en Inde d'une puissance de **27 MWc** sur 40 hectares, représente la consommation locale de **65 000 habitants**.

Afin de soutenir les exploitants agricoles locaux, nous leur proposons de venir faire pâturer leurs moutons sur l'exploitation.

Technique Solaire a développé, en partenariat avec le Grand Angoulême, une centrale au sol d'une puissance de 235 kWc. L'électricité produite alimente en autoconsommation la station d'épuration des Murailles à Fléac.



SOMMAIRE

1. **Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
2. **Développement d'un projet agrivoltaïque**
3. **Le projet de La Pinottrie – M. Miles**



Propriétaire

Promesse de Bail

- Durée : 6 ans
- Périmètre : Parcelles prises à bail

Bail Emphytéotique

- Durée : 40 ans
- Périmètre : Emprise utile photovoltaïque
- Loyer : Versement d'un loyer annuel corrélé à la superficie du parc au sol

Après obtention des
autorisations
administratives

Exploitant

Protocole

- Durée : 4-6 ans
- Précise les modalités du futur prêt à usage et du futur contrat de missions

Prêt à Usage

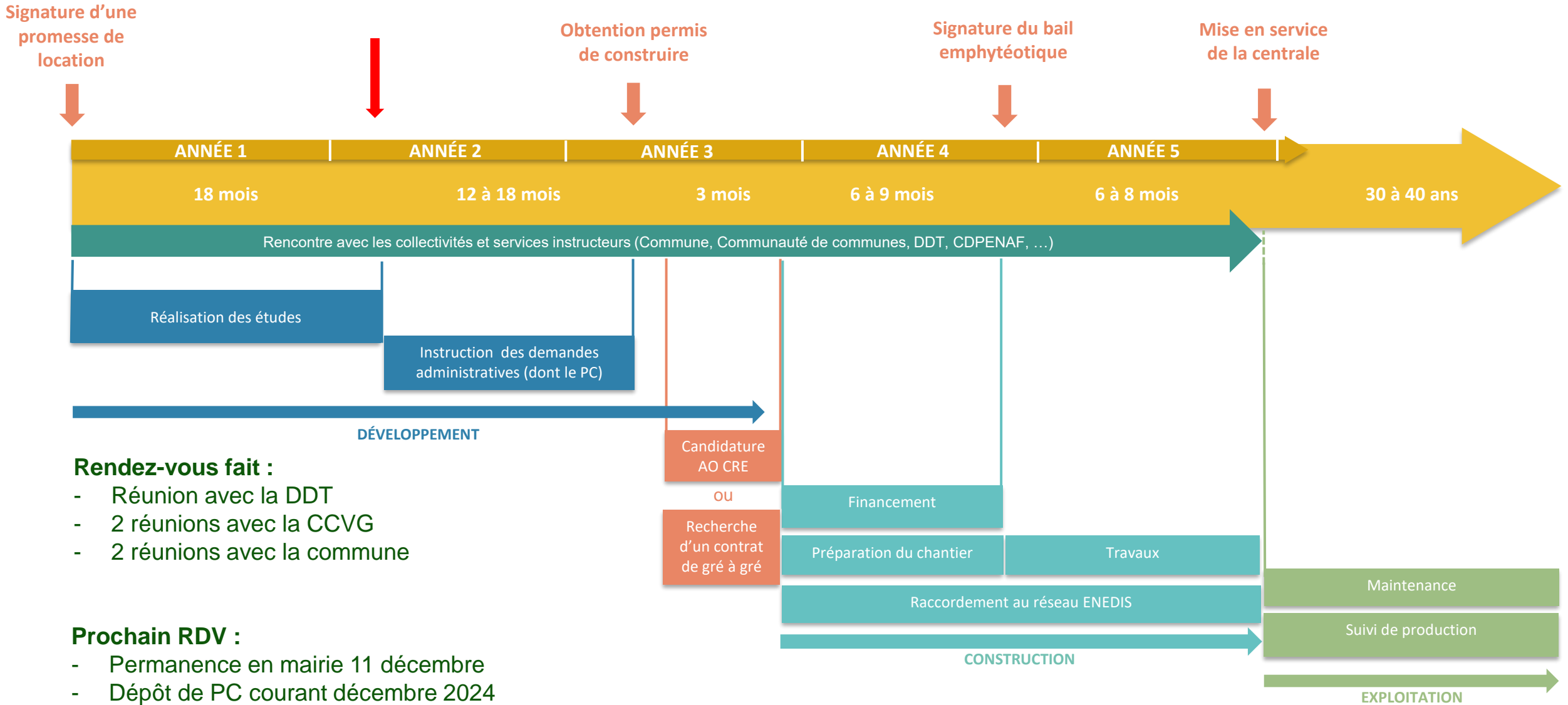
- Durée : 10 ans reconductible
- Indemnités dues à la présence du parc au sol
- Engagement de l'éleveur à maintenir une production agricole sur le terrain (dans le cas contraire le contrat peut être rompu)

Contrat de missions

- Durée : 2 à 3 ans reconductible si activité agricole
- Revenus pour l'entretien des parcelles

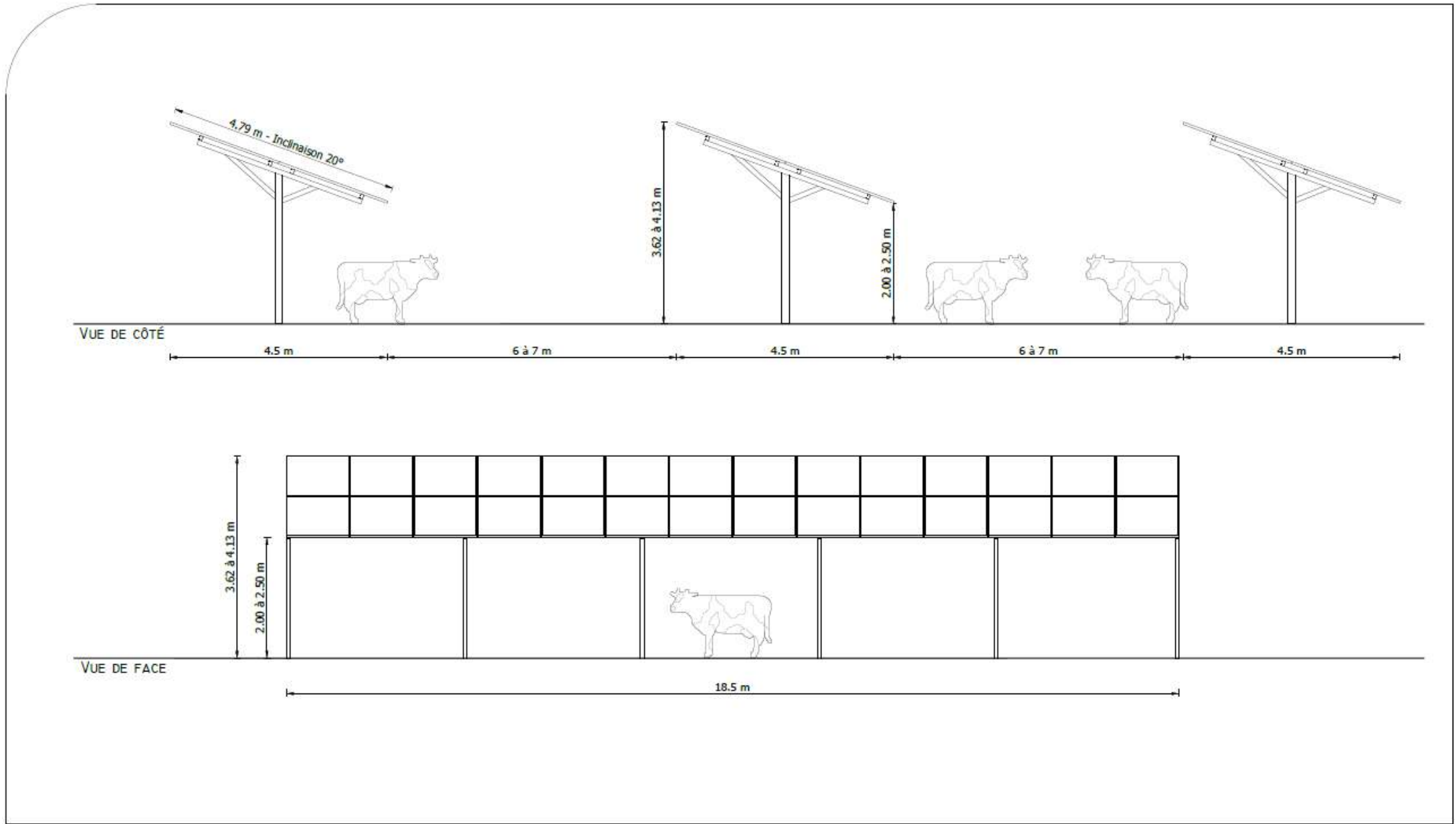


Planning Prévisionnel





Design type élevage bovin





Compatibilité avec le décret AgriPV

- **Emprise au sol maximale de 40 %**
- **Surface non agricole max : 10 %**
- **Mise en place d'une zone témoin (non obligatoire pour l'élevage)**

Pour être compatible avec le nouvel art L 314-36 du code de l'énergie (loi APER) votée en mars 2023 le projet agrivoltaïque doit	Projets de Lathus St Remy
•Contribuer durablement à l'installation ou au maintien ou au développement de la production agricole	• Oui , maintien d'activité agricole existante
•Garantir une activité agricole à titre principal	• Oui , 90% de la surface clôturée dédiée à l'activité agricole minimum
•Garantir une production agricole significative	• Oui , suivis agronomiques pour s'assurer de la pousse de l'herbe
•Garantir un revenu durable	• Oui , rémunération de l'exploitant dans le cadre d'un prêt à usage et un contrat de mission
•Être réversible	• Oui , pieux battus (pas de béton), démantèlement pris en charge

Retours d'expérience sur l'élevage ovin en centrale photovoltaïque

L'INRAe de plusieurs départements et la chambre d'agriculture de la Nièvre ont partagé les données du suivi agronomique des prairies fourragères sous panneaux.



Ville	Bissey-sous-Cruchaud	Verneuil	Marmanhac	Braize
Département	Saône et Loire (71)	Nièvre (58)	Cantal (15)	Allier (03)
Altitude	250 m	200 m	235 m	840 m
Surface projet	6 ha	70 ha	13 ha	15 ha
Sol	NC	Sol hydromorphe	Limon sablo-argileux	Sable Limoneux
Largeur table PV	4,1 m	NC	2,9 m	3,5 m
Espace inter rangée PV	3,5 m	NC	1,9 m	4,0 m
Hauteur PV Min / Max	0,8 / 2,1 m	NC	0,8 / 2,1 m	0,7 / 3,0 m
Mise en exploitation	2021	12/2021	2013	10/2018

Malgré des structures photovoltaïques peu adaptées à l'activité agricole (trop basses, faible écart entre les rangées) ces retours d'expérience ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- ✓ **Hauteur d'herbe équivalente voire supérieure** sous les panneaux (3 à 7 cm minimum de pousse supplémentaire).
- ✓ **Productivité similaire** en termes de **biomasse** ;
- ✓ **Qualité fourragère supérieure** sous les panneaux ;
 - Allocation du Carbone dans les tissus foliaires
 - Amélioration de la digestibilité
 - Plus riches en protéines et matière grasse azotée
- ✓ **Réduction des « chocs thermiques »** sur le fourrage ;
 - 3 à 5 °C de moins au sol
 - 2 à 5 °C de moins dans l'air et maximum 25 °C sous panneau sauf en août
 - Jusqu'à 10 % d'humidité supplémentaire
- ✓ Le pâturage sous panneaux ne modifie pas le rythme des brebis (Cycle circadien maintenu 3*8 h : ingestion, rumination et repos)
- ✓ **Réduction du stress thermique** et limitation de l'intensité lumineuse chez les ovins (dès 800 W/m², les ovins se dirigent automatiquement sous le PV)

Le marché de l'électricité

Appel d'Offre - CRE

Les projets des producteurs d'électricité sont mis en concurrence au niveau national, puis classés selon une notation précise (prix de rachat proposé, bilan carbone,...).

Les projets les mieux notés bénéficient d'un tarif garanti sur 20 ans.

Vente de gré à gré - PPA

Les producteurs d'électricité établissent des contrats à long terme avec des entreprises consommatrice d'énergie. Les contrats sont établis sur 10 à 20 ans.

Cette solution permet d'avoir un tarif garanti sur une longue période.

Marché SPOT

Ce marché est variable en fonction de l'offre et la demande, le prix de l'électricité change toutes les 30 minutes.

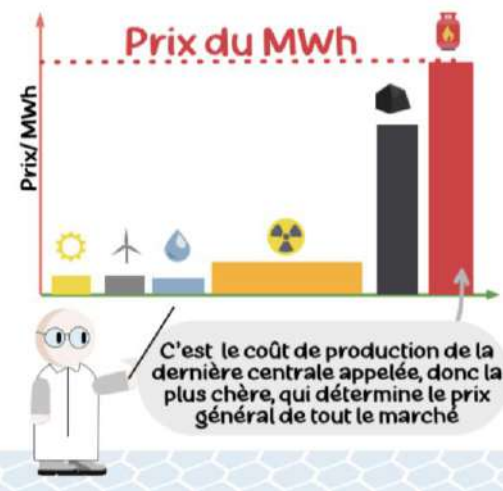
Le marché est donc imprévisible

Marché à terme

Ce marché permet de faire des accords pour acheter ou vendre de l'électricité à un prix fixé aujourd'hui mais pour une livraison et un paiement futur.

Ce marché stabilise le prix à long terme.

Ces deux solutions sont les seules possibilités de revente pour Technique Solaire





Le recyclage du panneau solaire

Plastiques

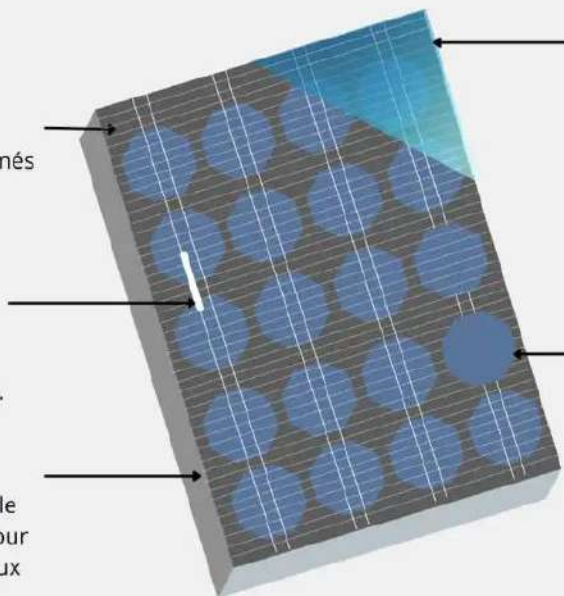
Ils peuvent être transformés en granules ou servir à produire de l'énergie.

Conducteurs

Ils sont en aluminium, en argent ou en cuivre et peuvent être réutilisés.

Cadre en aluminium

L'aluminium est recyclable à l'infini. Il est refondu pour la production de nouveaux objets.



Verre

Le verre, composant principal des panneaux, est un matériau recyclable à 100%. Il représente 75% de la composition du panneau. Il est revalorisé en produits isolants ou contenants en verre.

Cellule photovoltaïque

C'est le composant électronique qui produit de l'électricité. Composée de silicium, elle est réutilisable jusqu'à 4 fois pour fabriquer de nouvelles cellules ou pour la conception d'appareils électroniques.



Écoparticipation

L'écoparticipation est une contribution environnementale visible s'appliquant à chaque panneau photovoltaïque neuf et permettant de financer et développer les opérations de collecte, de tri et de recyclage actuelles et futures.

L'écoparticipation est due à la date de mise en marché d'un équipement neuf et finance filière de collecte et de recyclage des panneaux photovoltaïques usagés. C'est l'un des indicateurs la conformité des metteurs sur le marché français avec la réglementation DEEE. Le montant est fixé dans le barème et ne peut faire l'objet d'aucune marge ou réfaction.

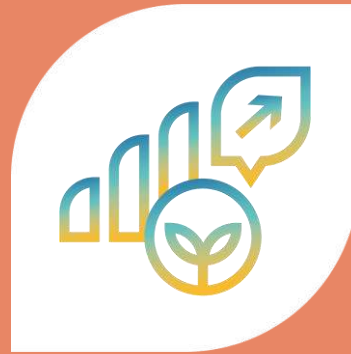


95 % des composants des panneaux sont recyclés.

SOMMAIRE

1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique
2. Développement d'un projet agrivoltaïque
3. Le projet de La Pinottrie – M. Miles





Projet agricole – Exploitant M. Miles



Localisation du projet

Surface d'étude : **39 ha**

30 % de la SAU de M. MILES (120 ha)

Type de sol : agricole (prairies + fourrages)

Potentiel raccordement : Sud Est Vienne env. 12 km (en création)



Plan de Localisation Lathus-Saint-Rémy - 86390

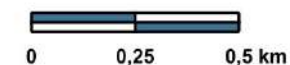


Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Zone d'étude

Limite administrative

 Limite de commune



Conception et réalisation : LBO - Technique Solaire (2023)
Fond de carte : IGN
Source : BD Technique Solaire (2023)
Echelle : 1/15 000 - Lambert 93 EPSG:2154

TECHNIQUE SOLAIRE
Siège Social - 26 rue Annet Segeron
88590 Poitiers-Biard - France
Tél. +33 (0)5 49 58 01 19
www.techniquesolaire.com

DOCUMENT CONFIDENTIEL

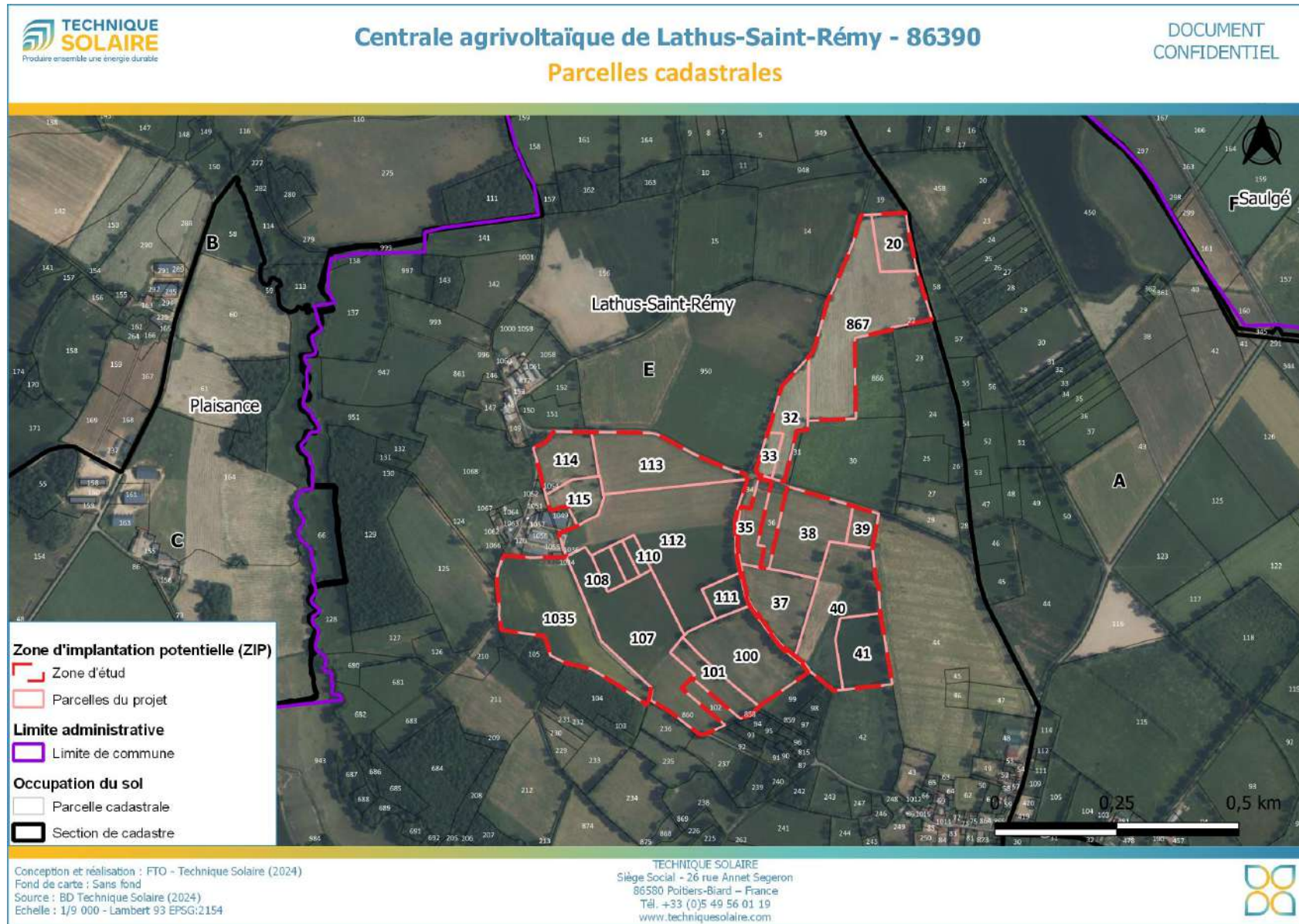




Parcellaire du projet

Section	Numéro
E	113
E	112
E	109
E	110
E	108
E	107
E	1035
E	111
E	100
E	101
E	35
E	38
E	37
E	39
E	33
E	32
E	867
E	20

Surface clôturée
~ 31 ha



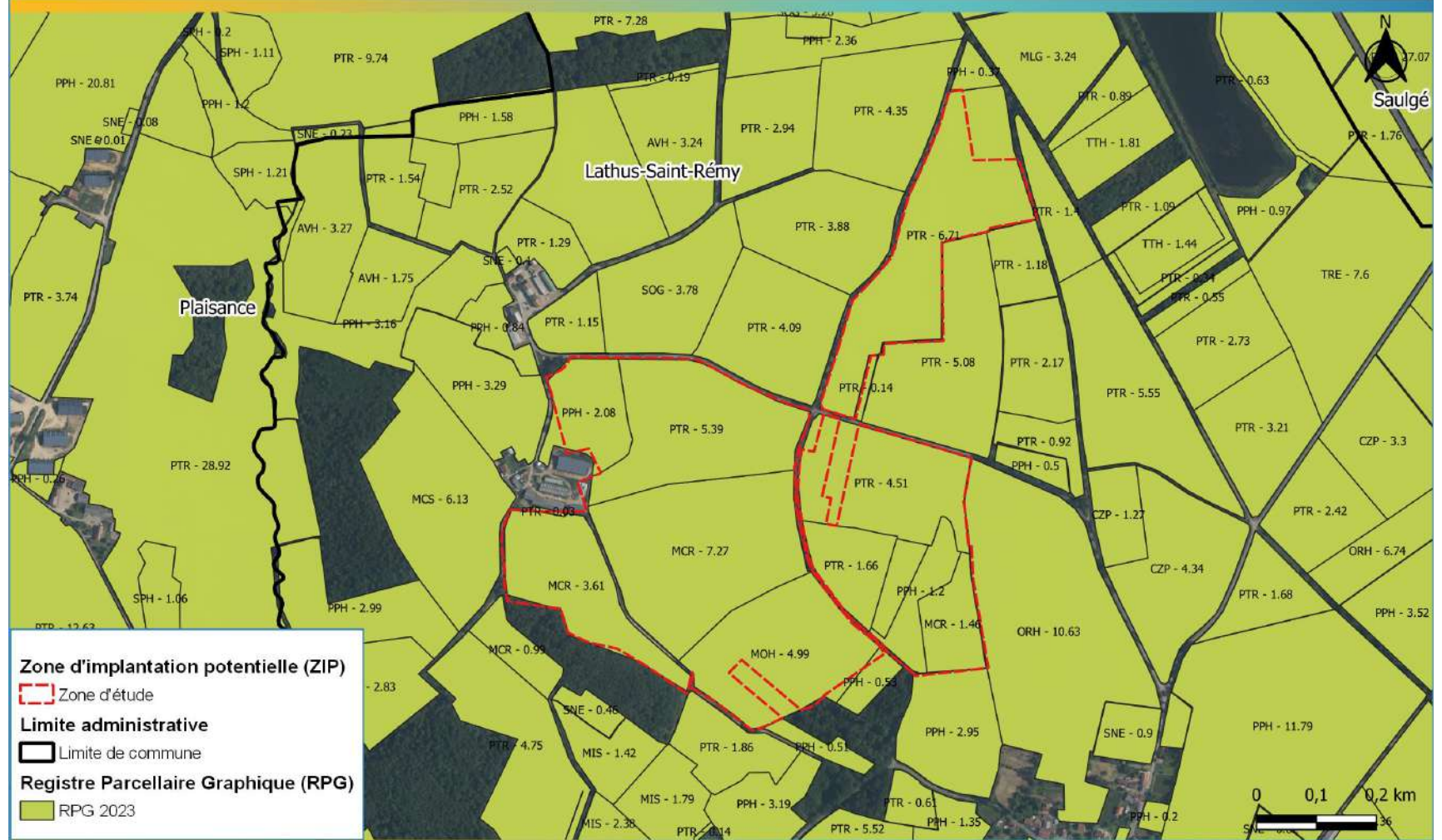


Assolement du projet



Centrale Agrivoltaïque de Lathus-Saint-Rémy - 86390
Registre Parcellaire Graphique (RPG) - 2023

DOCUMENT
CONFIDENTIEL



Conception et réalisation : FTO - Technique Solaire (2024)
Fond de carte : IGN
Source : BD Technique Solaire (2024)
Echelle : 1/8 000 - Lambert 93 - EPSG:2154

TECHNIQUE SOLAIRE
Siège Social - 26 rue Annet Segeron
86580 Poitiers-Biard - France
Tel. +33 (0)5 49 56 01 19
www.techniquesolaire.com



Assolement 2023 :

- Prairies temporaires
- Mélange de céréales
- Prairies permanentes
- Moha

Assolement de 2018 à 2022 :

- Rotation entre prairies et autres cultures



Produire ensemble une énergie durable

HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Visite de terrain et rencontre de l'exploitant en place

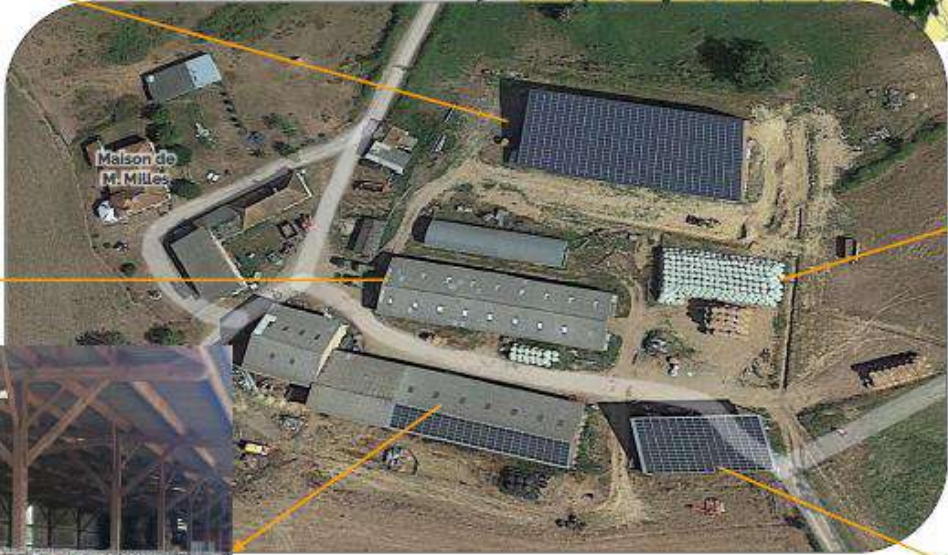
Compléments illustrés de l'exploitation



Exploitation familiale reprise par **M. Stephens Miles** en 2017.

Exploitation de bovin allaitant avec **118 ha de SAU** :

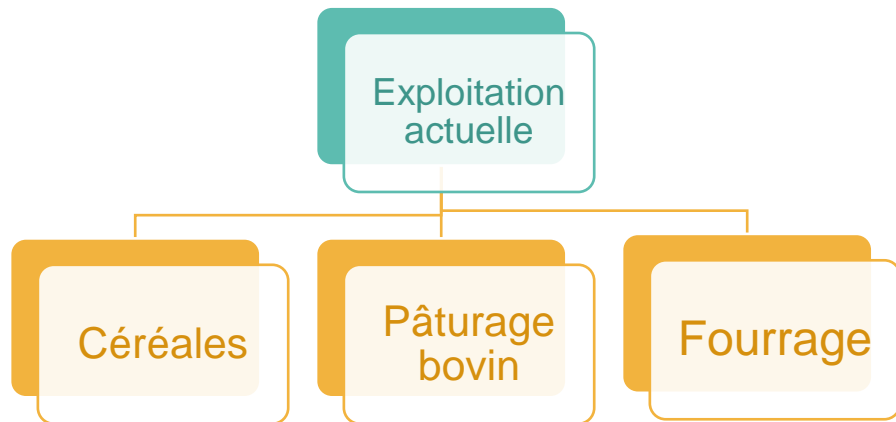
- 30 % COP
- 27 % de prairies permanentes
- 42 % de prairies temporaires en rotation avec du fourrage



Exploitation de M. Miles

- Reprise de la ferme en 2017
- **Réduction du troupeau de bovin entre 2017 et 2022 et suppression de l'atelier ovin**
- Bâtiment rénové et neuf pour la stabulation et le stockage
- Chargement actuel : 0,5 UGB / ha → extensif

SAU : 118 ha



Passage en agriculture biologique en étude



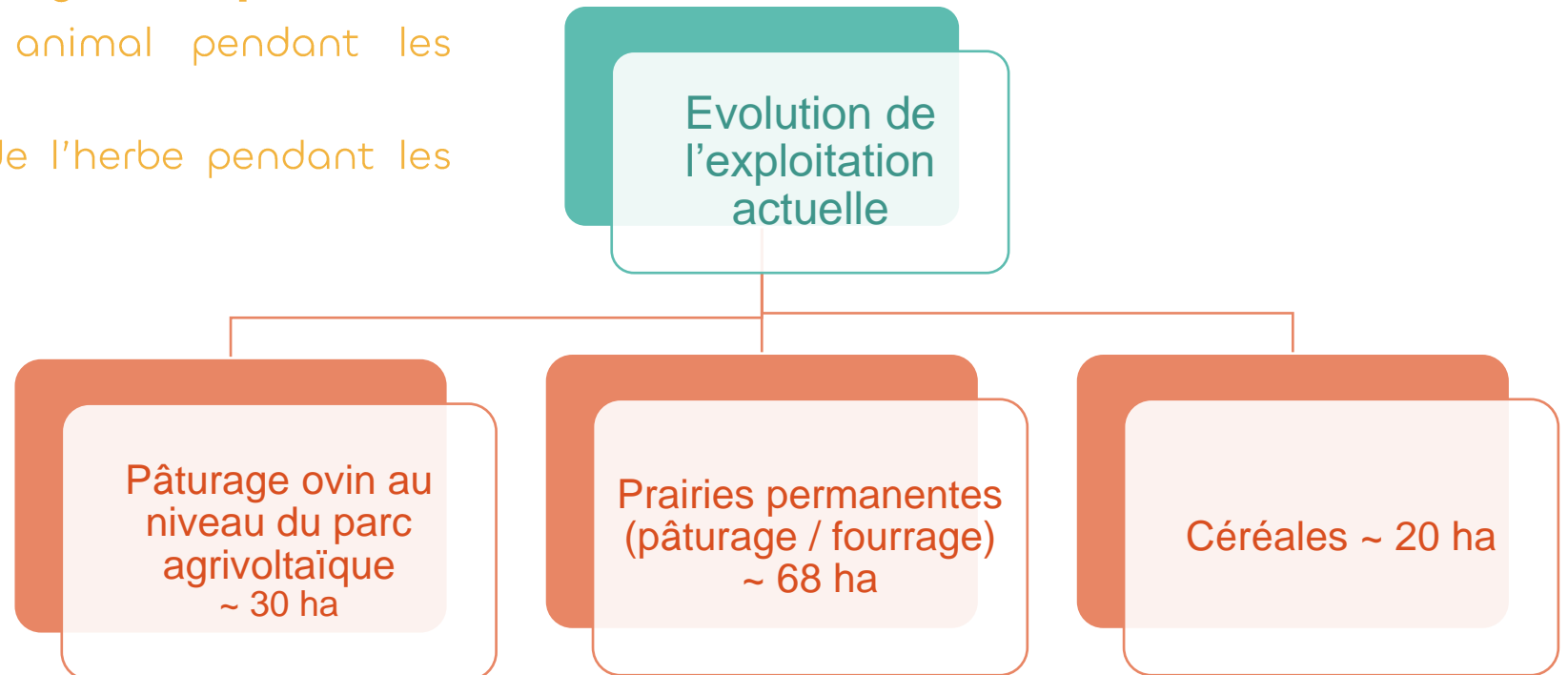
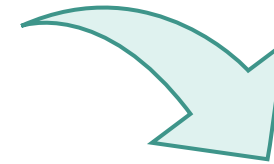
Exploitation en devenir

Projet agricole

- Pérennisation de l'exploitation en place avec l'exploitant actuel
- Intégration d'un revenu pour les exploitants agricoles
- A long terme augmentation de la SAU et/ou du cheptel

Utilisation des avantages du parc agrivoltaïque :

- Augmentation du bien-être animal pendant les périodes sèches
- Augmentation de la pousse de l'herbe pendant les périodes sèches
- Limitation des gelées tardives



Enjeux du site

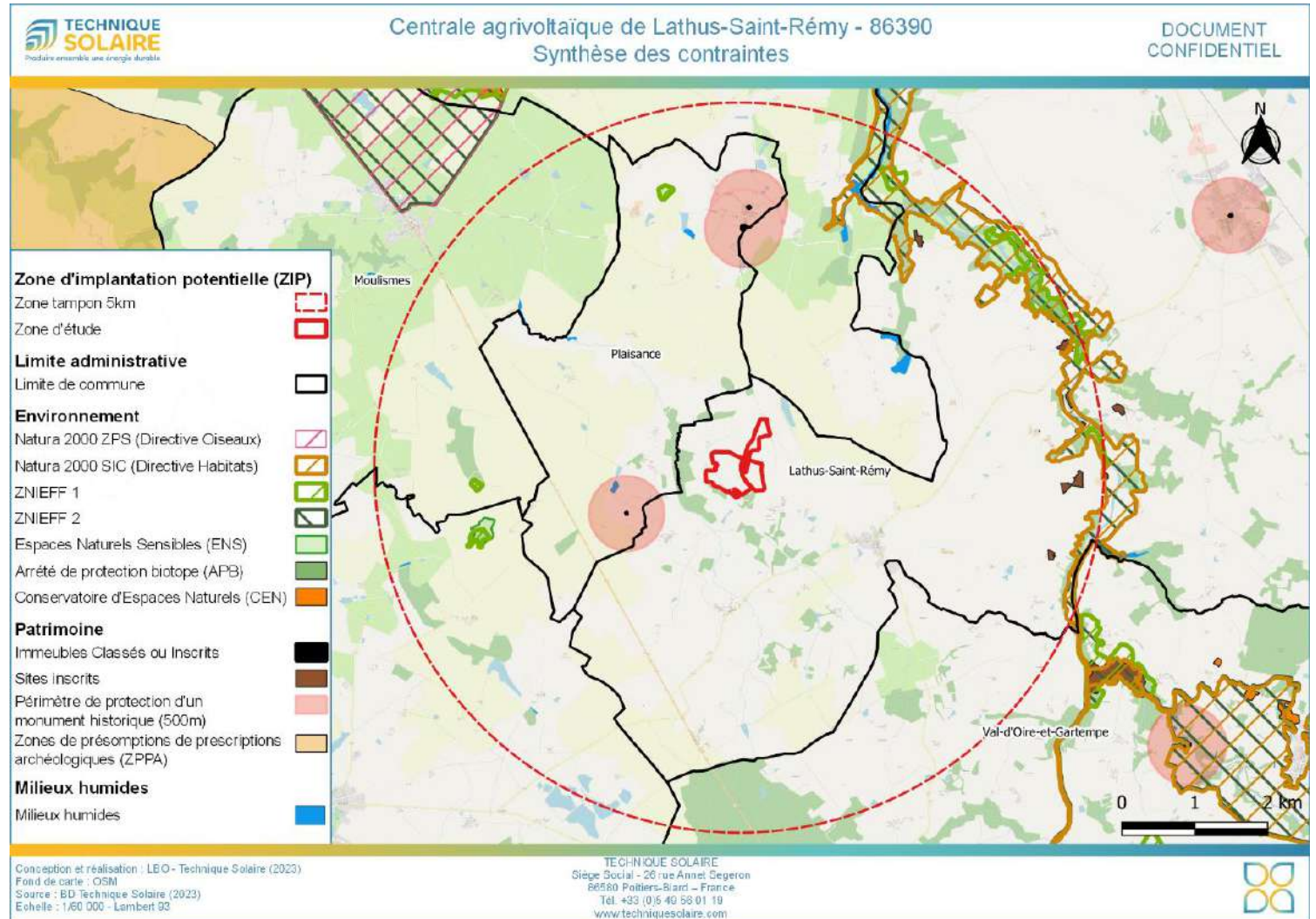
Choix du site

Gisement solaire favorable à la production d'électricité > 1 180 kWh/m²/an

Étude de sites alternatifs menés sur un périmètre de 5 km autour de la zone du projet :

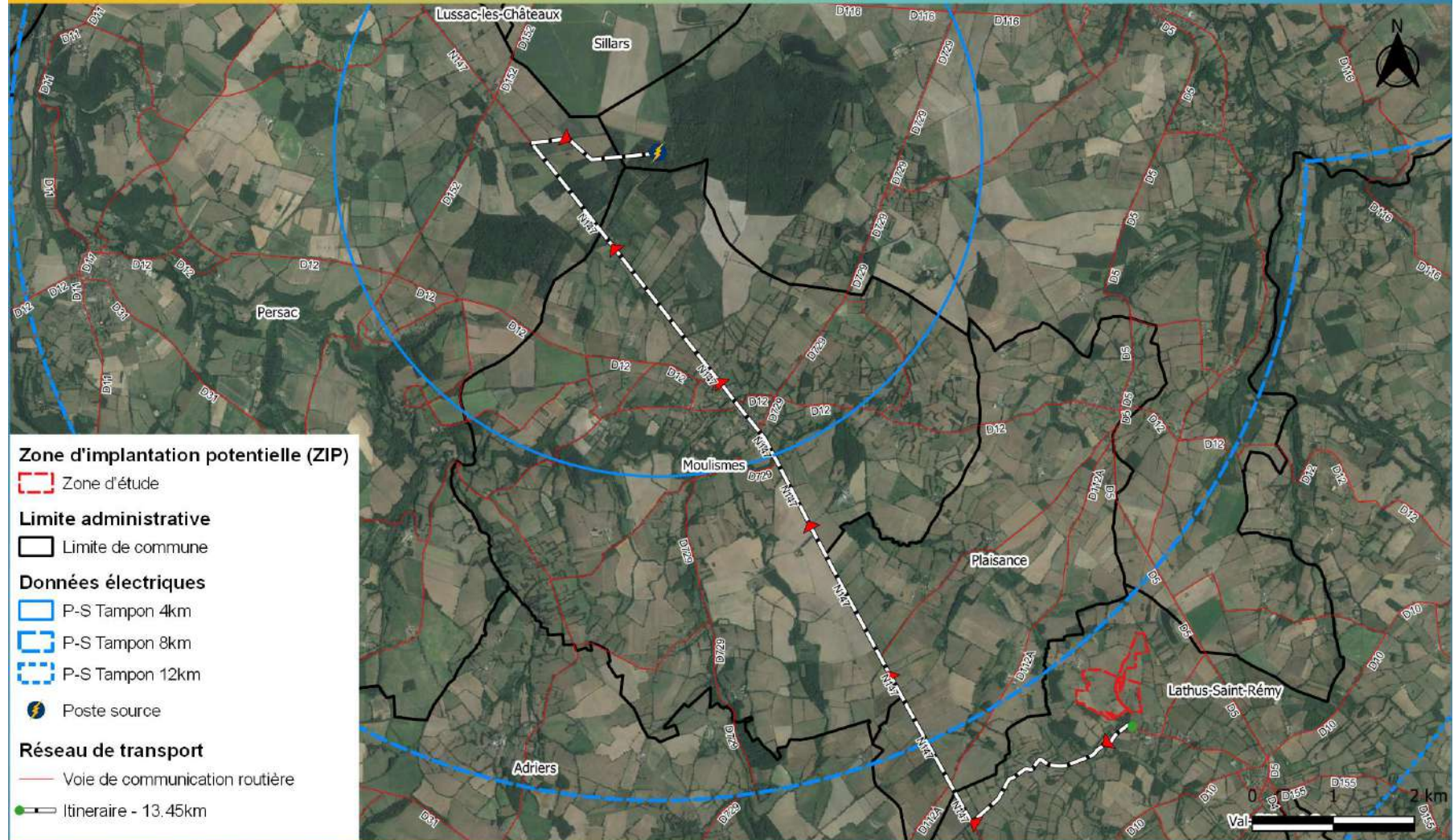
- Ancienne carrière (remise en état)
- Sites pollués
- Anciens sites industriels
- Sites ICPE

Tous les sites ont subi un réaménagement agricole ou forestier ou une surface trop faible pour accueillir un parc au sol.





Raccordement du projet



Raccordement au poste source de Sud Vienne → 13,45 km

Disponibilité du poste source : 43 MWc



Implantation du parc



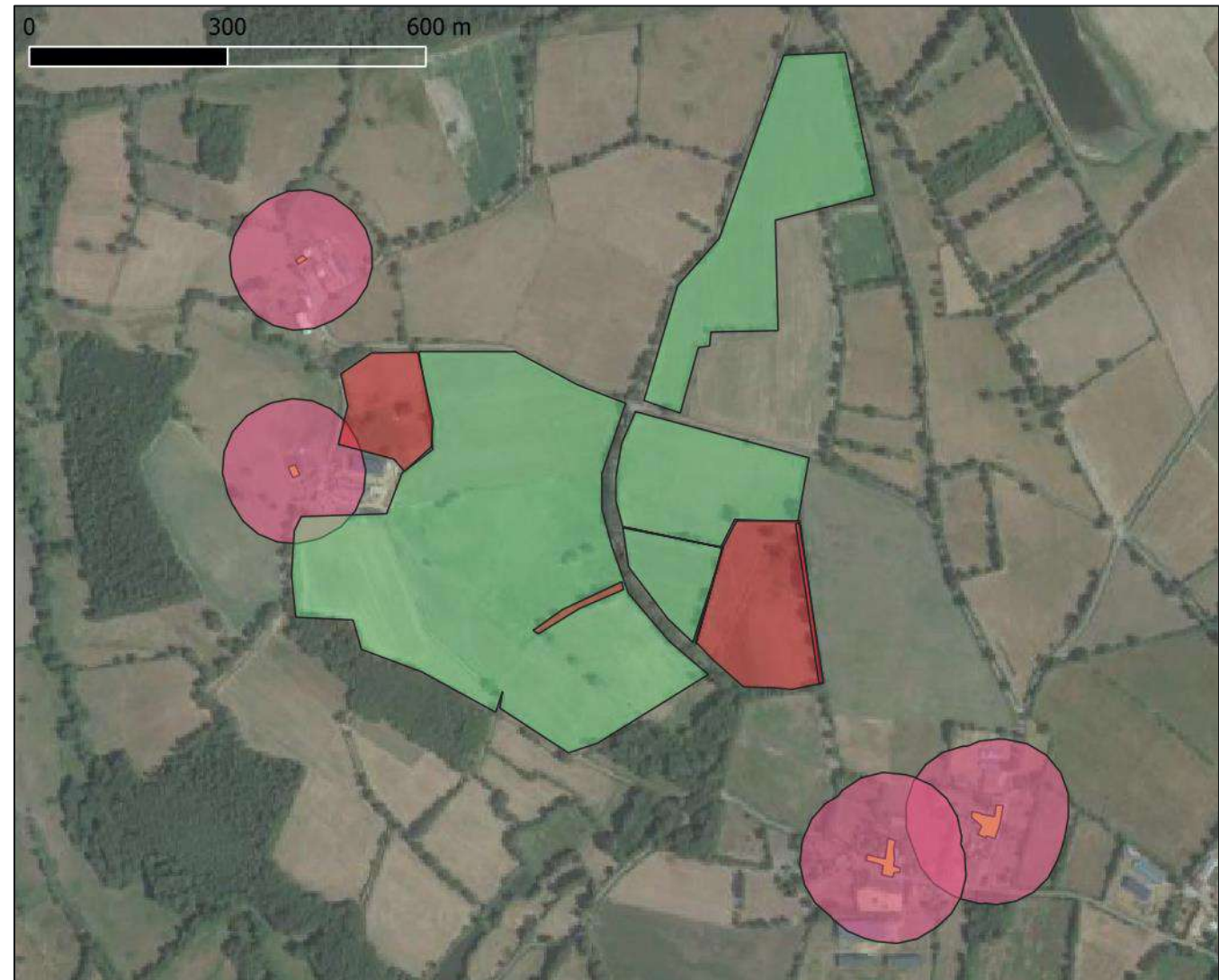
Préconisations CCVG – Plan paysage :

- Installations prioritairement en toiture ou sur terrain dégradé
- Intégration paysagère soignée
- Pas d'entrave aux corridors écologiques ni aux passages de la faune
- Projet à 100 m des habitations



Implantation :

- Evitement des haies
- Projet clôturé en plusieurs îlots pour maintenir les corridors écologiques
- Clôture à grande maille pour permettre le passage de la petite faune
- Recul de 100 m des habitations partout sauf au niveau de la maison de l'exploitant (75 m)



Enjeux du site

Implantation

Données techniques :

Surface projetée au sol des panneaux : **7,8 ha**

Puissance : **19 MWc**

Surface clôturée : **30,6 ha**

Pistes : **14 143 m²**

Locaux : **65 m²**

Bâches incendies : **426 m²**

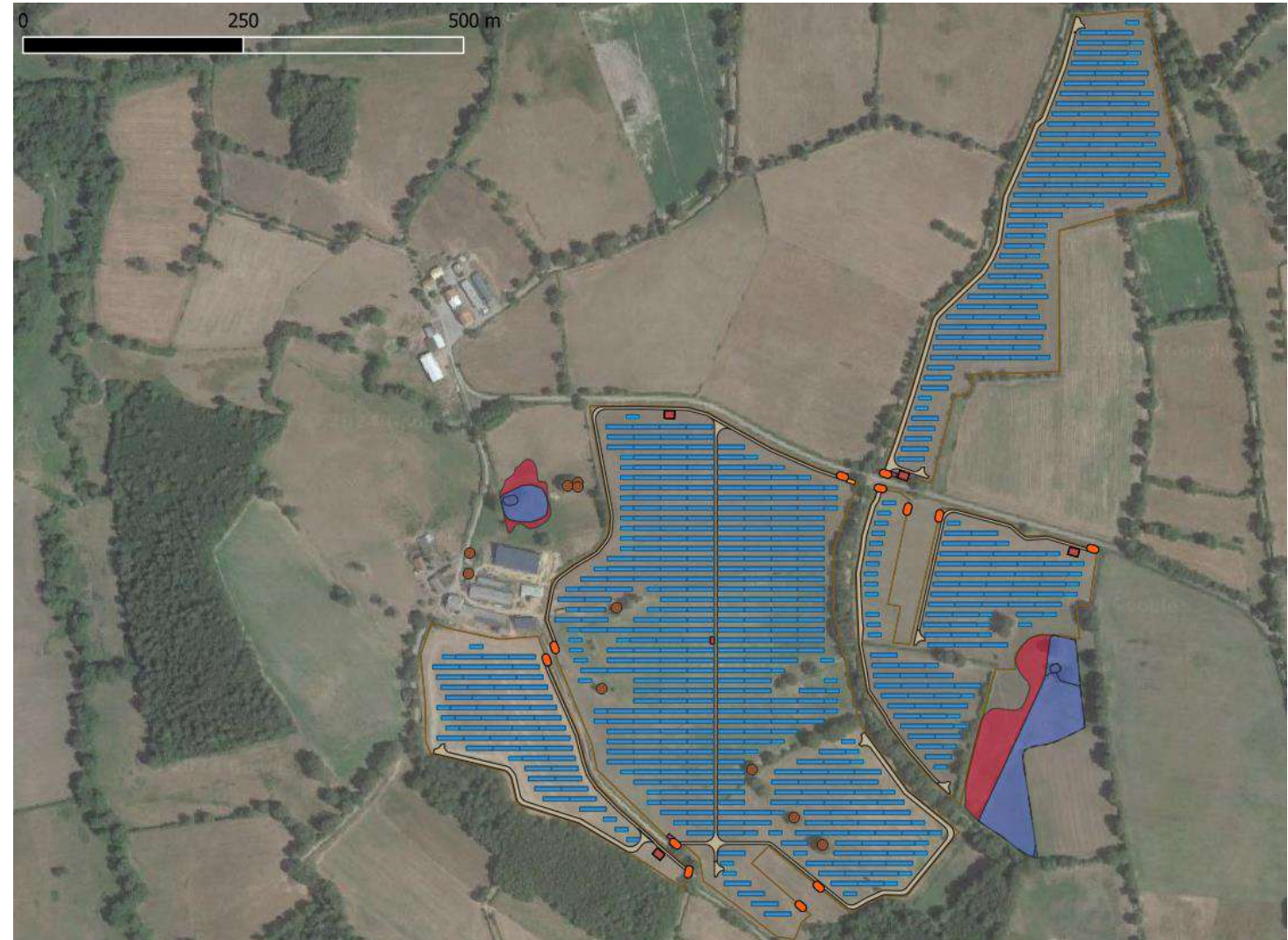
Emprise par rapport à la surface clôturée : **31,9 %**

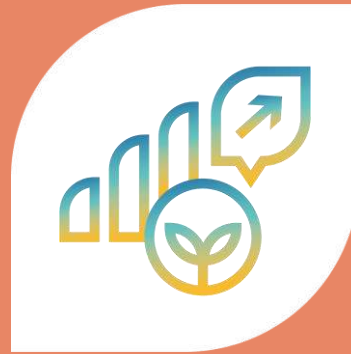
Surface non agricole : **4,77 %**

Hauteur minimum bas de panneaux : **2,4 m**

Inter-rangée : **7 m**

Nombre d'abreuvoirs : **8**





Enjeux environnementaux



MILIEU NATUREL



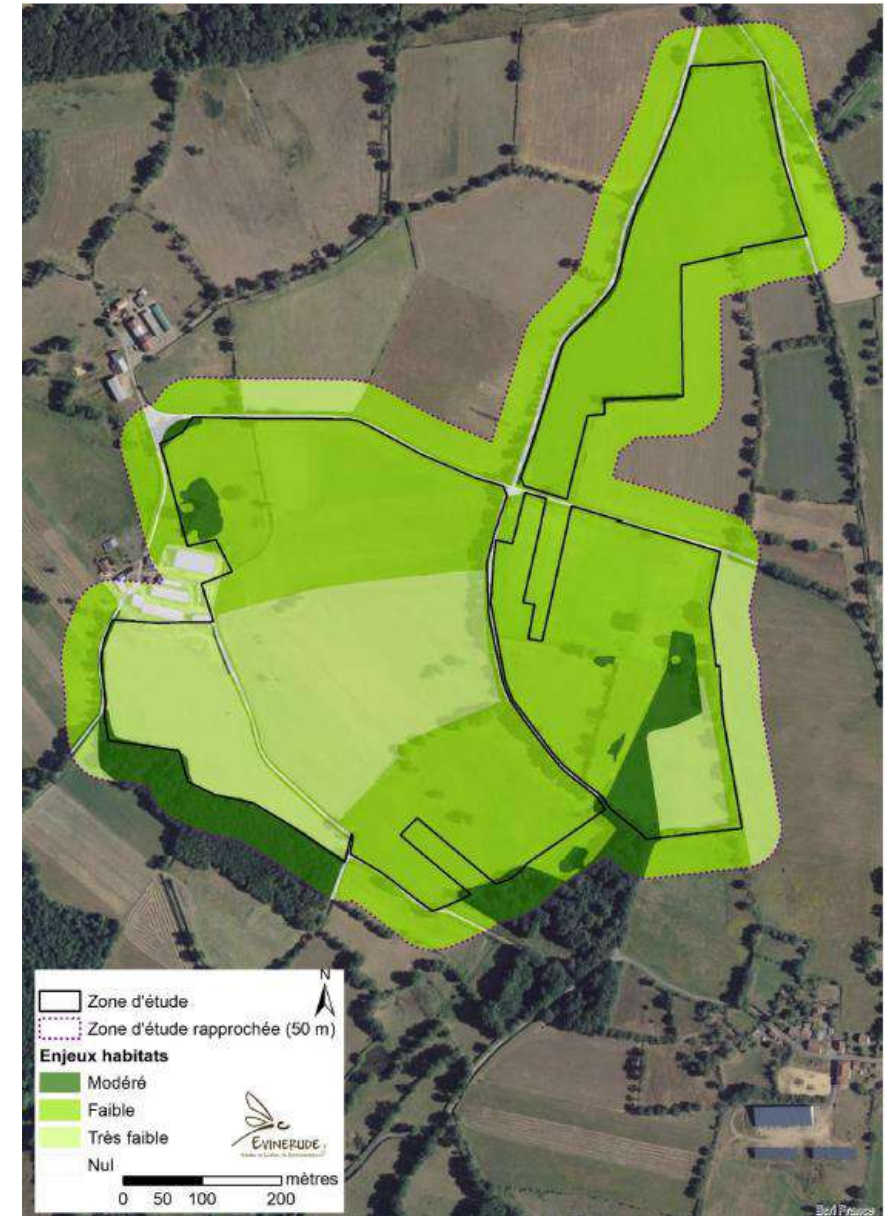
Enjeux du site

Habitats

Zones à enjeux :

- Prairie à Jonc diffus (*Humide*)
- Communauté naine à junc des crapauds (*Humide*)
- Mare (*Humide*)
- Fossé avec végétation hydrophile (*Humide*)
- Arbres remarquables
- Haies, alignement d'arbres et de chêne

➔ **Préconisation : évitement des zones humides floristiques, recul des zones boisées et évitement des arbres remarquables**

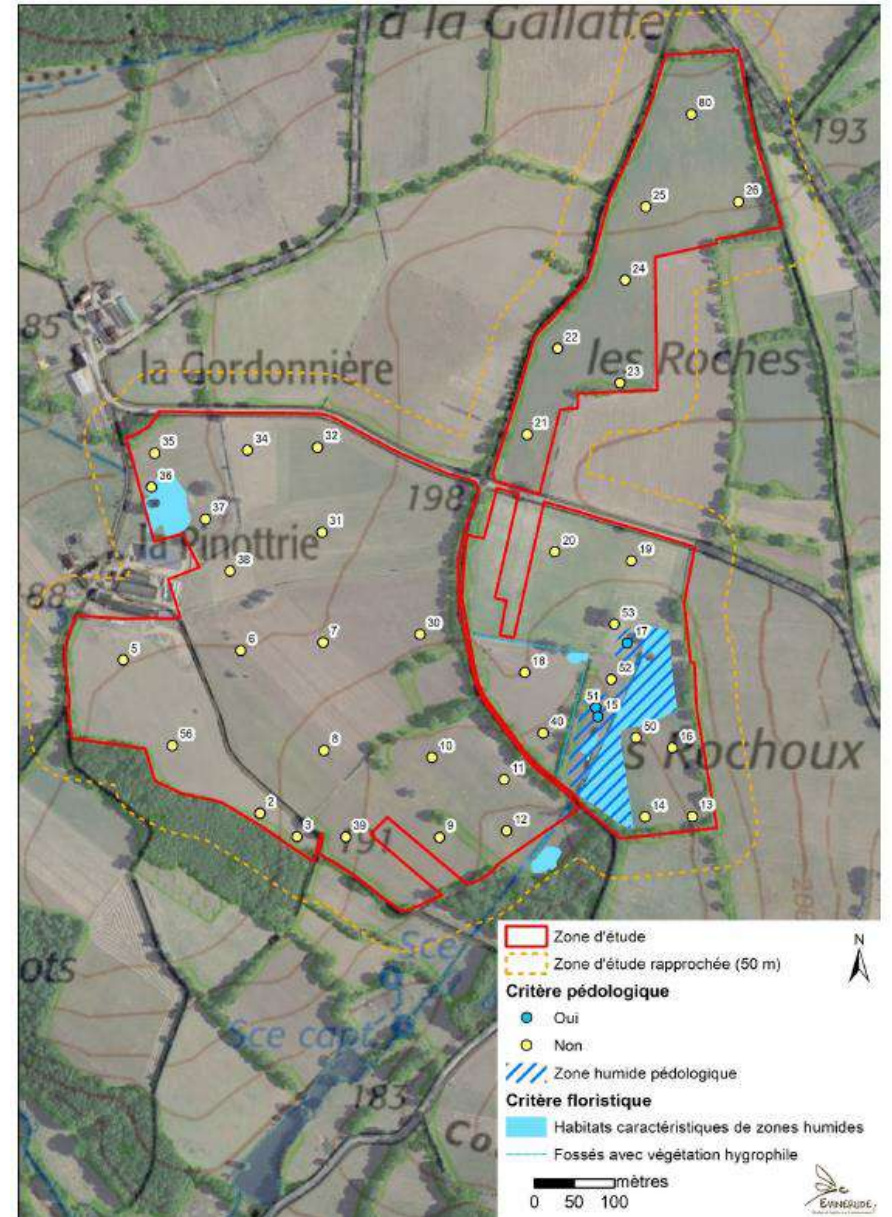


Zones humides floristiques : 14 561 m²

- Prairies à jonc diffus
- Fossé avec végétation
- Communauté naine à joncs des crapauds

Zones humides pédologiques : 19 960 m²

Préconisation : évitement des zones humides floristiques et pédologiques



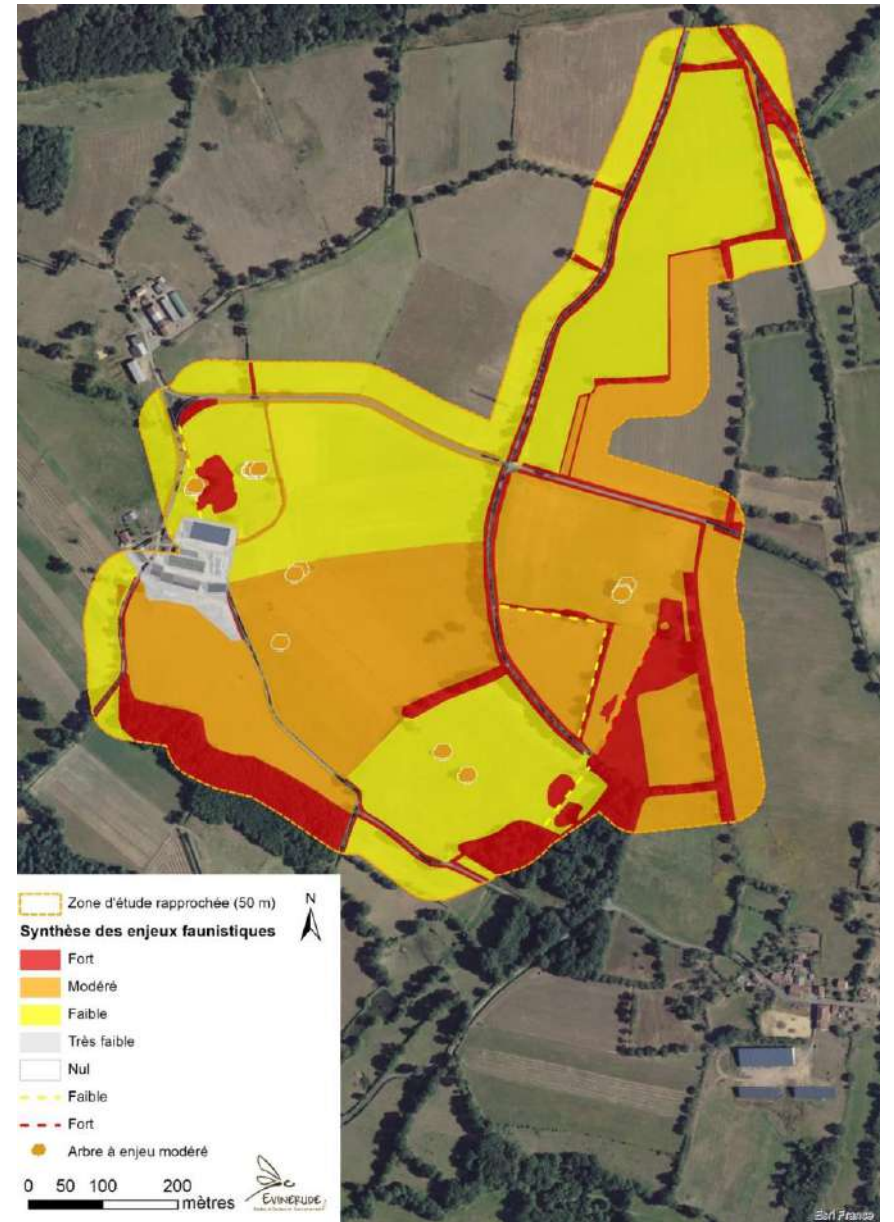
La faune (oiseaux, chauves-souris, reptiles,...) est concentrée dans les zones boisées, les haies et les zones humides. Les enjeux forts sont donc concentrés dans ces zones.

Les espaces ouverts tels que les prairies permanentes ou temporaires sont utilisés par certaines espèces d'oiseaux.

Préconisation : évitement des zones boisées, des haies et des zones humides.

Inter-rangée suffisant des panneaux pour permettre le passage des oiseaux.

Clôture à grande maille pour le passage des espèces, mise en place de corridors.





MILIEU PAYSAGER



Enjeux du site

Paysage



Vue partiellement masquée depuis le chemin communale sur la partie Sud-Est de la ZIP.

Vue complètement masquée depuis le hameau



Enjeux du site

Paysage



Vue directe depuis les chemins d'accès et depuis l'exploitation





Enjeux du site

Paysage



**Vue masquée et lointaine depuis l'exploitation au nord.
Vue directe depuis le chemin communale et les chemins de randonnée.**

Implantation du parc

Enjeux du site

Implantation

Données techniques :

Surface projetée au sol des panneaux : 7,8 ha

Puissance : 19 MWc

Surface clôturée : 30,6 ha

Pistes : 14 143 m²

Locaux : 65 m²

Bâches incendies : 426 m²

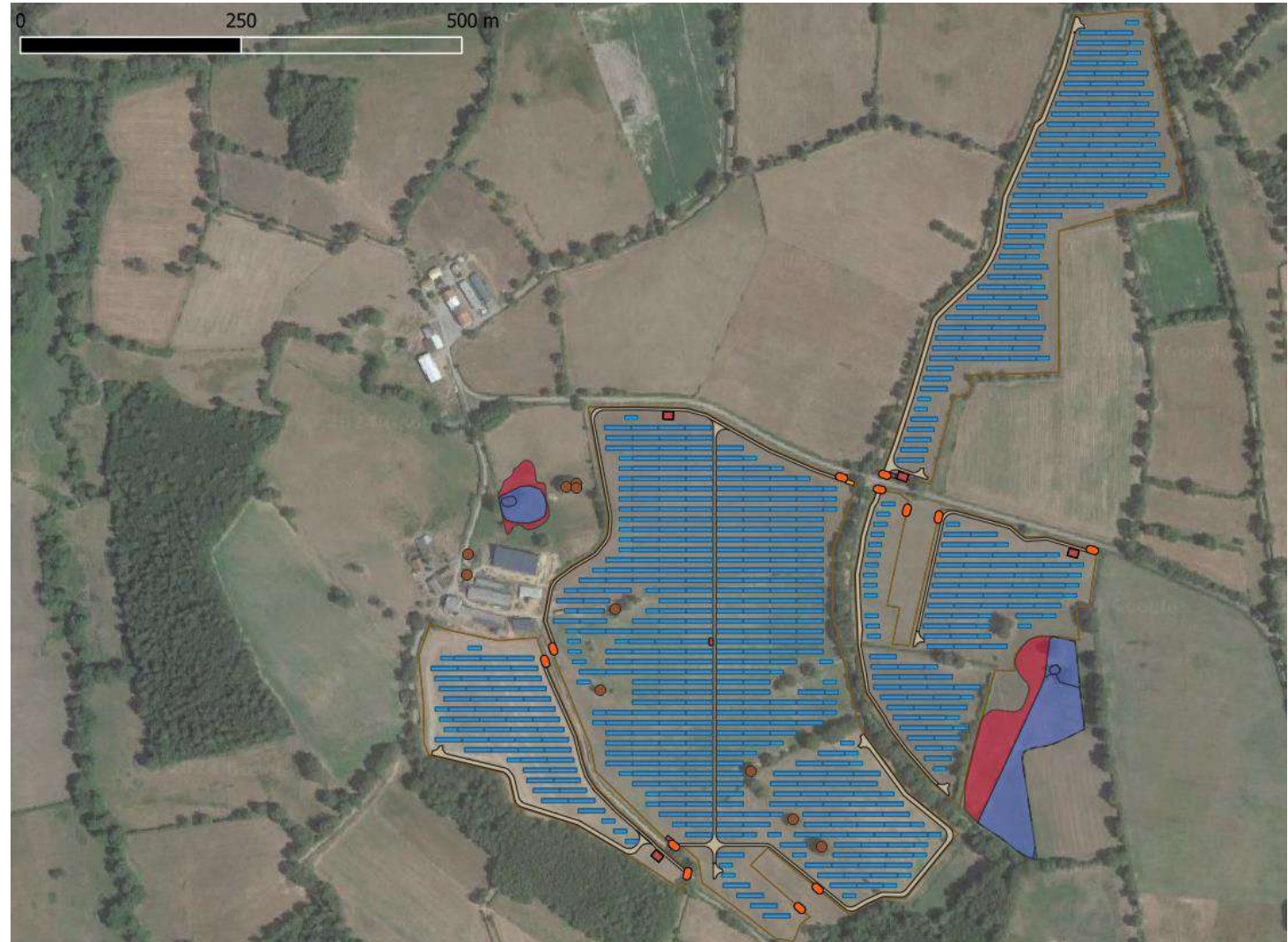
Emprise par rapport à la surface clôturée : 30,05 %

Surface non agricole : 4,77 %

Hauteur minimum bas de panneaux : 2,4 m

Inter-rangée : 7 m

Nombre d'abreuvoirs : 8





Le projet de la pinottrie

Caractéristiques techniques

Données	
Emprise clôturée	31,8 ha
Surface projetée des panneaux au sol	7,6 ha
Puissance estimée	19,05 MWc
Postes de transformation et livraison	4
CAPEX estimés	21,7 M€

Production annuelle : 22 521 MWh/an soit l'équivalent de 10 977 personnes soit 4 773 foyers.

- Zones non agricoles :
 - Emprise des postes de transformation : 45 m²
 - Emprise des postes de transformation/livraison : 20 m²
 - Emprise des pistes : 14 180 m²
 - Emprise des bâches à incendie : 426 m²
 - Pourcentage de la surface non agricole par rapport à la zone clôturée : 4,61 %
- Taux de couverture : 30,05 %
(surface projetée des panneaux + pistes + postes + bâches) / (emprise clôturée)
- Taux de recouvrement : 40 %
(surface projetée des panneaux) / (surface projetée des panneaux + inter-rangées)

Le financement participatif permet également à Technique Solaire de consolider son plan de développement à l'horizon 2024 !

◆ 2020

Levée de **2 M€** à travers 1 collecte « Ambition 2024 » via la **plateforme Lumo** :

- Compléter notre apport en fonds propres pour **financer nos projets en construction** ;
- **Accélérer le développement** de nos projets ;
- **Poursuivre notre diversification** géographique et technique ;
- Contribuer à la **réalisation d'une première opération de croissance externe**.



Recrutement



Innovation



Acquisition



2 semaines
de collecte



+ 500
investisseurs

Collaborons **ensemble**

laure.bicens@techniquesolaire.com

06 60 86 86 28

www.techniquesolaire.com



TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !

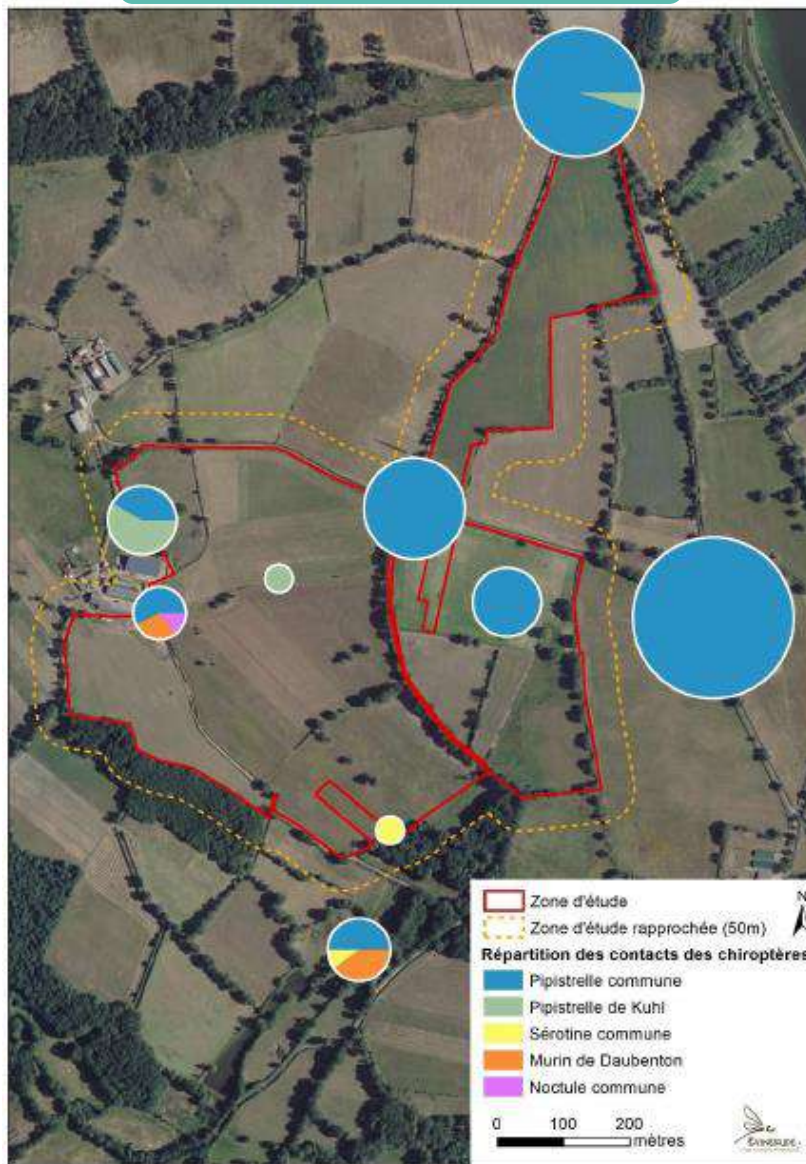
Enjeux du site

Environnement : Chiroptères en cours

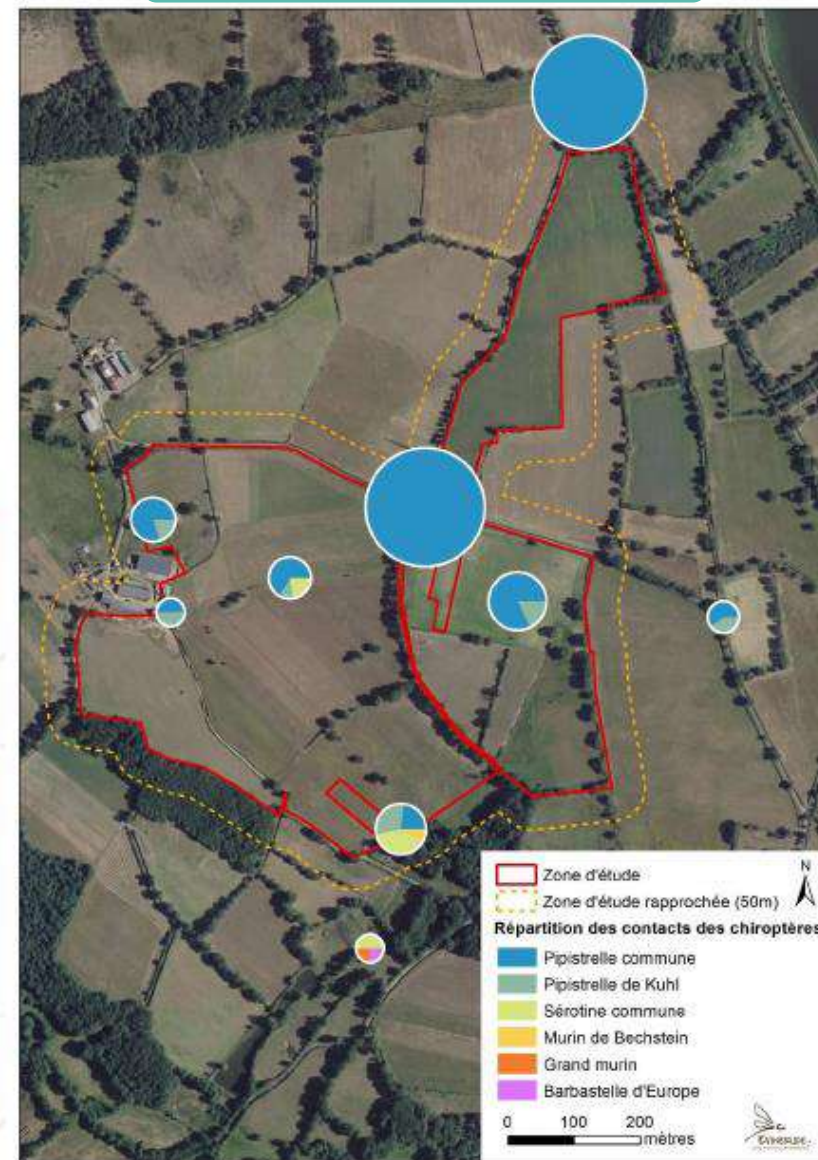
Enjeux chiroptères forts

Espèces	Enjeux	
Murin de Daubenton	Fort	
Sérotine Commune	Fort	
Pipistrelle	Modéré	
Barbastelle d'Europe	Modéré	
Grand Murin	Modéré	
Murin de Bechstein	Modéré	

Ecoute chiroptères juin



Ecoute chiroptères août

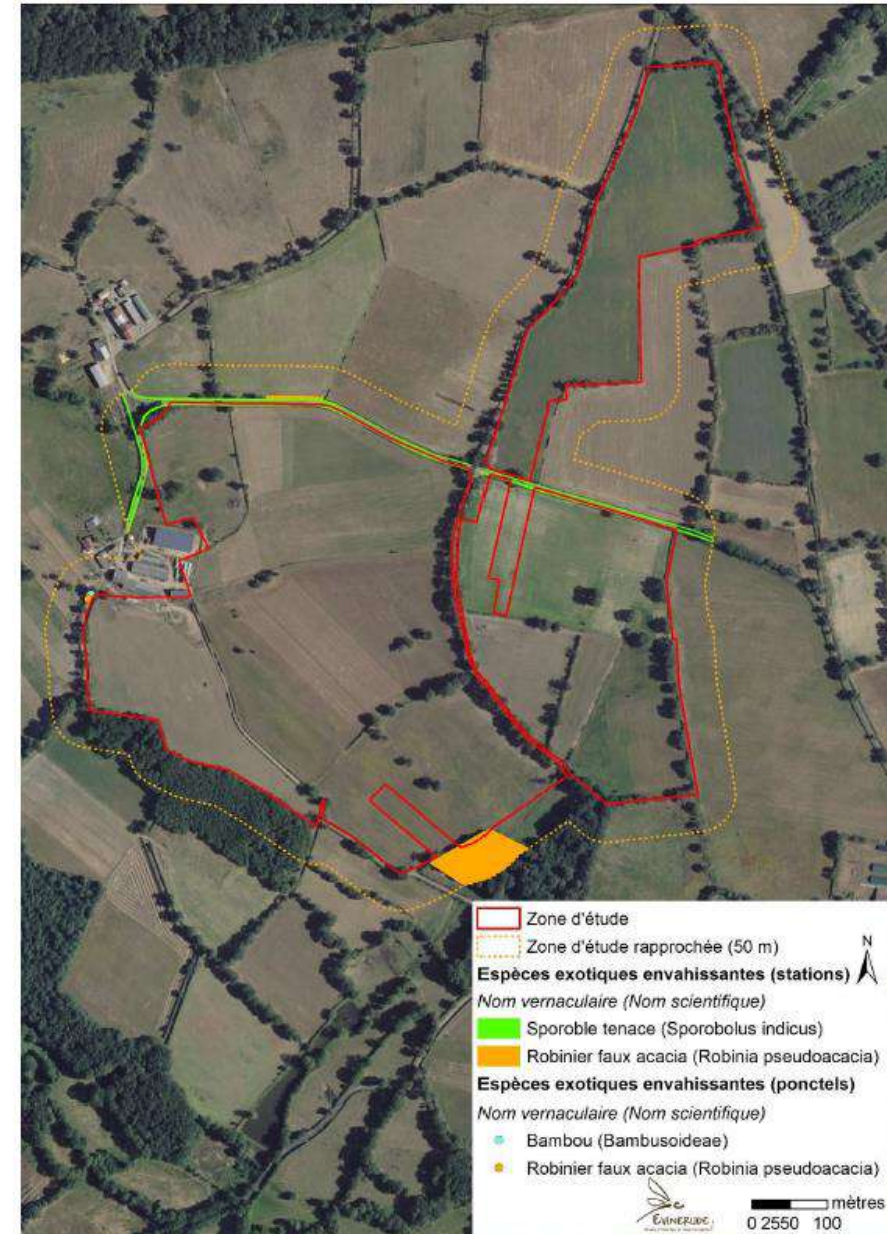


Zones à enjeux modérés :

- Espèces envahissantes :
 - Sporole
 - Robinier faux acacia
 - Bambou



Préconisation : évitement des zones et mise en place de mesures spécifiques en face travaux pour éviter la propagation



Enjeux chiroptères forts

Espèces	Enjeux	
Murin de Daubenton	Fort	
Sérotine Commune	Fort	
Pipistrelle	Modéré	
Barbastelle d'Europe	Modéré	
Grand Murin	Modéré	
Murin de Bechstein	Modéré	

Evitement des zones boisées et des habitats humides.

Recul des panneaux par rapport aux linéaires de haies et zones boisées.

Maintien des corridors écologiques.



Enjeux avifaune :

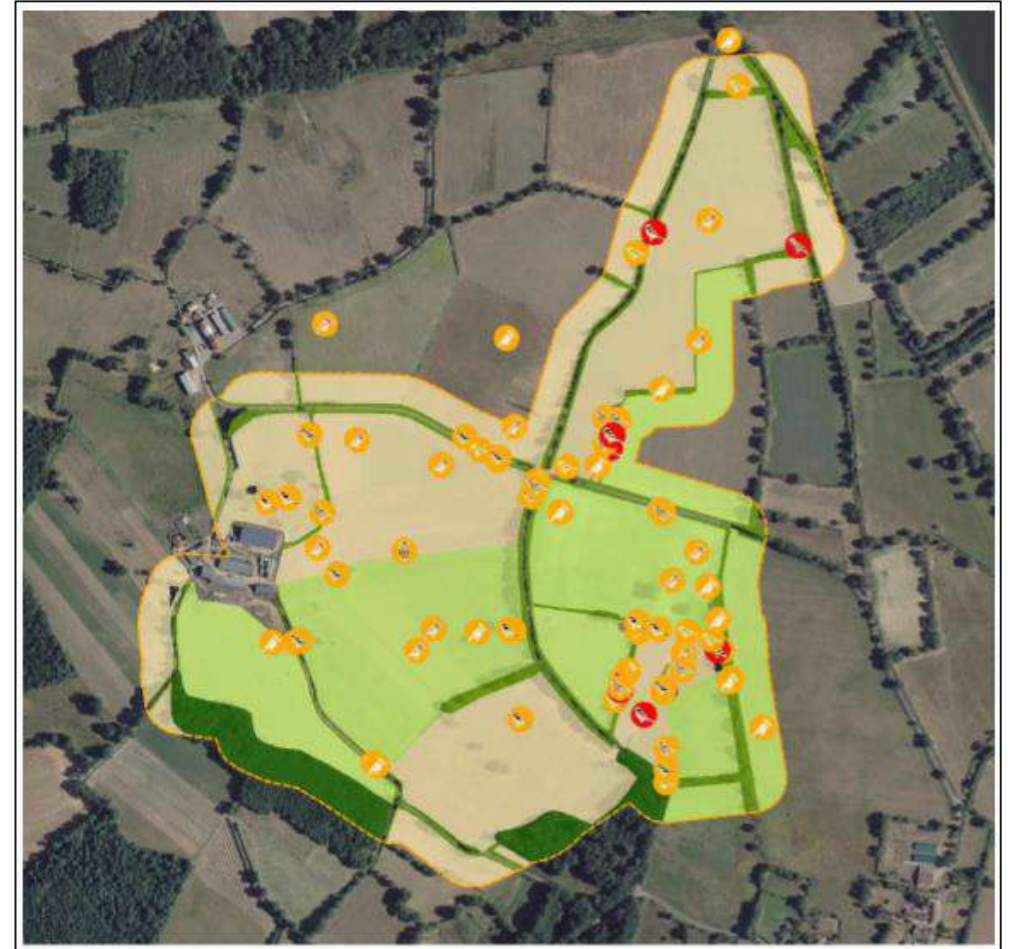
Période de nidification :

- Le Bruant Jaune → **modéré**
- Le Chardonnet élégant → **modéré**
- La Chevêche d'Athéna → **modéré**
- Le Tarier pâtre → **modéré**
- L'alouette des champs → **modéré**
- L'alouette lulu → **modéré**
- Le Bruant proyer → **modéré**
- La Pie grèche → **fort**
- La tourterelle des bois → **fort**

Période migratoire : enjeu **faible**

Hivernants : enjeu **faible** sauf dans les zones boisées → **modérées**

Préconisations : Evitement des zones boisées, inter-rangée permettant l'accès aux prairies, évitement en phase travaux de la période de reproduction



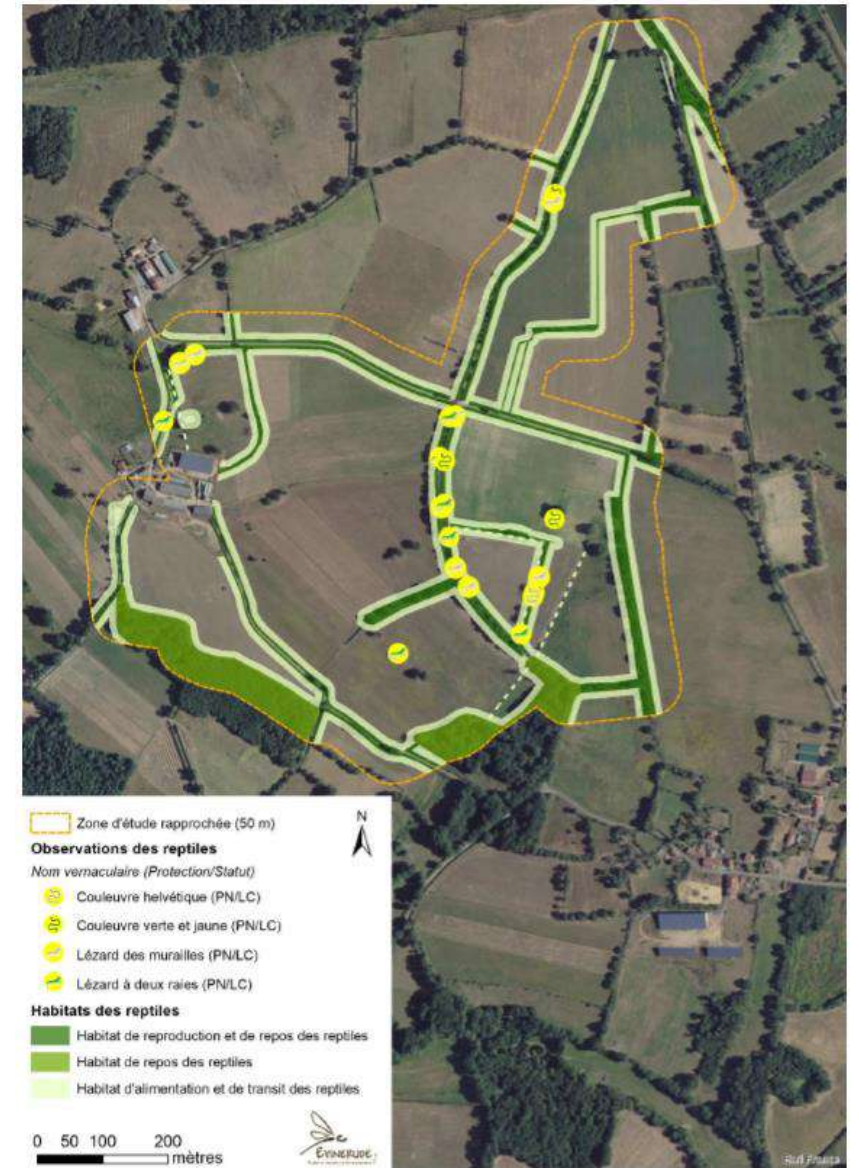
Enjeux forts pour l'Orvet fragile

Enjeux faibles pour les espèces ci-dessous.

Maintien des haies et des zones boisées + passage de la petite faune

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR		
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	R	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	R	Faible
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	R	Faible
Couleuvre helvétique	<i>Natrix natrix</i>	Art.2	-	LC	LC	R	Faible

PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; ELC : Enjeu local de conservation, R : Reproduction

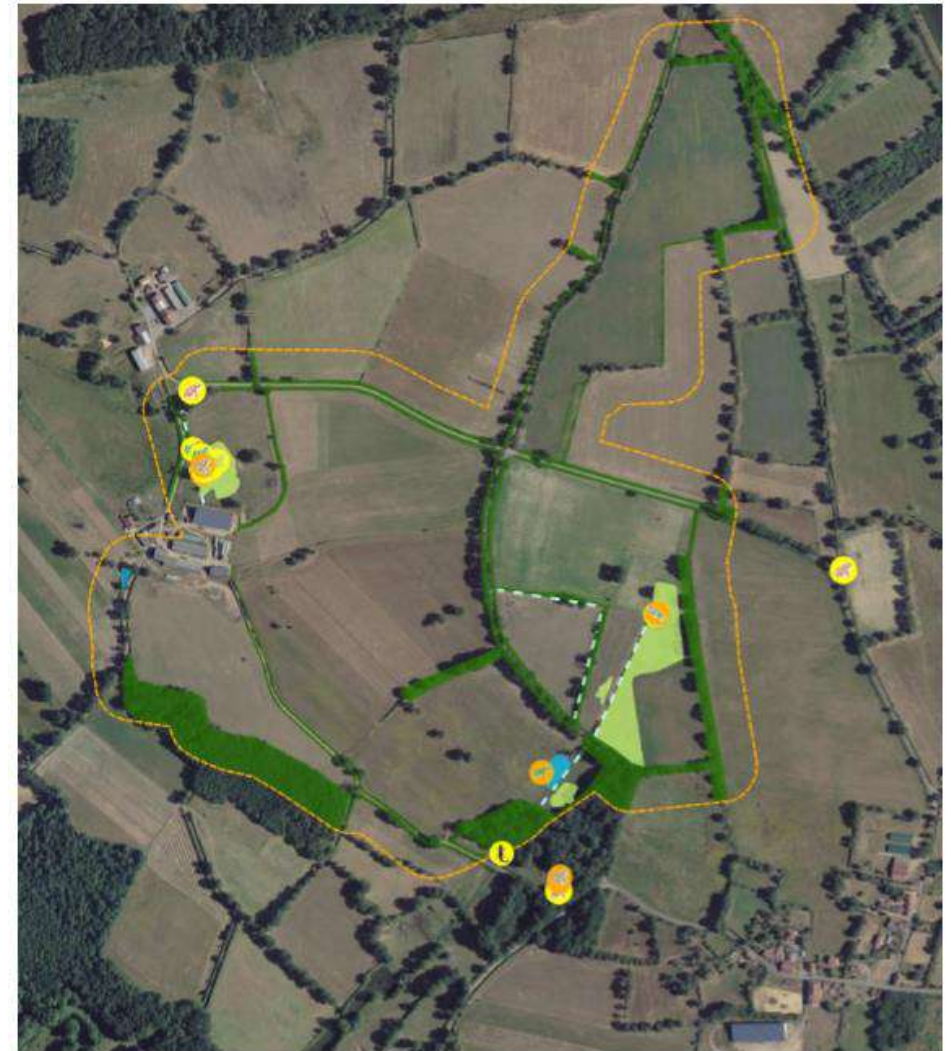




Maintien des haies et des zones boisées + passage de la petite faune + maintien des zones humides

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Art.2	Ann.IV	NT	NT	Modéré	R-T-H	Modéré
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	T-H	Faible
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Modéré	R-T-H	Modéré
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Art.3	-	LC	NA	Faible	R-T-H	Faible
Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp</i>	-	-	-	-	Faible	R-T-H	Faible
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Art.2	Ann.IV	NT	NT	Modéré	R-T-H	Modéré
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	R-T-H	Faible
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	R ZER - H	Faible

PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, NA : Non applicable, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu local de conservation ; T : Transit, H : Brumation/hivernation, R : Reproduction.



Zone d'étude rapprochée (50 m)

Observations des amphibiens

Nom vernaculaire (Protection/Statut)

- 1 Crapaud épineux (PN/LC)
- 2 Grenouille "verte" indéterminée
- 3 Grenouille agile (PN/LC)
- 4 Grenouille rieuse (PN/LC)
- 5 Rainette verte (PN/NT)
- 6 Salamandre tachetée (PN/LC)
- 7 Triton marbré (PN/NT)
- 8 Triton palmé (PN/NT)

Habitats des amphibiens

- Habitat de reproduction des amphibiens
- Habitat de repos des amphibiens
- Habitat de transit des amphibiens
- Habitat d'alimentation et de transit des amphibiens

